



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 115269

Texte de la question

À la suite de la publication du manifeste intitulé « pour un droit fondamental de vivre à domicile » réalisé à l'initiative de l'union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille de bien vouloir lui préciser la position de son ministère quant à la proposition relative à la mise en place d'un système de compensation entre le montant de l'APA et la tarification de la structure afin de garantir une équité de financement au niveau des départements.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115269

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 janvier 2007, page 65